Commune de LA PESSE
5 rue de l'épicéa 39370
☎ 03 84 42 70 83
mairie-la-pesse@orange.fr

Département du JURA
Arrondissement de Saint-Claude
Canton de Coteaux du Lizon

ARRETE MUNICIPAL n°67/2026
portant interdiction temporaire de l'exercice de la chasse sur le territoire de LA PESSE du lundi 7 décembrebre au vendredi 11 décembre 2026 inclus

Le maire de la Commune de LA PESSE,

Vu l'article L 2212-2 du code général des collectivités territoriales relatif au pouvoir de police municipale du maire,

Vu l'arrêté préfectoral n°2026-05-21-002 fixant les dates d'ouverture et de clôture de la chasse pour la campagne 2026/2027 dans le département du Jura,

Considérant l'organisation d'une manœuvre militaire des Chasseurs Alpins d'Annecy sur le territoire des Hautes-Combes,

- A R R E T E -

ARTICLE 1 : **L'exercice de la chasse est exceptionnellement interdit sur la commune de LA PESSE à partir du lundi 7 décembre 8h jusqu'au vendredi 11 décembre 2026 20h.**
Cette interdiction s'applique à l'ensemble du territoire communal.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté fera l'objet de publicité réglementaires et sera porté à la connaissance de la société de chasse locale, AICAF des Hautes-Combes.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : Le maire et le commandant de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Saint-Claude sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
Ampliation sera faite à Monsieur le sous-préfet de Saint-Claude et au commandant du Centre d'Incendie et de Secours des Couloirs.

Fait à La Pesse, le 20 novembre 2026

Le maire,
Guillaume JEANNOT

Signé par : Guillaume JEANNOT
Date : 22/11/2026
Qualité : Maire de LA PESSE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - MAIRIE DE LA PESSE (Jura)